

Circulaire N° 000 0063 du

Objet : Prix de la pension dans les internats organisés par la Communauté française.

Réseaux : C F
Niveaux et services : SEC (Ord/Spéc)
FOND (Mat/Prim/Ord/Spéc)
INTERNATS (Ord/Spéc)
HOMES
Période : Année scolaire 2001/2002

Aux Directions des établissements d'enseignement
secondaire
de la Communauté française
Aux Directions des établissements d'enseignement
spécial
de la Communauté française
Aux Administrateurs des internats autonomes de
l'enseignement
secondaire et de l'enseignement primaire de la
Communauté française
Aux Administrateurs des Homes d'accueil de
l'enseignement spécial de la Communauté française

POUR INFORMATION

Aux Directions des établissements d'enseignement
primaire
de la Communauté française
A la Direction générale de l'enseignement obligatoire
Aux membres des services d'inspection et des services de
vérification de ces établissements
Aux associations de parents

Autorités : Min. Signataire(s) : Pierre HAZETTE
Gestionnaires : AGERS
Personne(s) ressource(s) : Tél : 02.221.88.36
Référence facultative : /

Renvoi(s) : -

Nombre de pages :- Texte : 1 page
Téléphone pour duplicata : 02.221.88.36
Mots clés : -

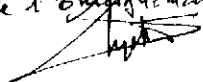
Je vous prie de bien vouloir noter les montants de la pension dans les internats organisés par la Communauté française pour l'année scolaire 2001-2002. Conformément à la nouvelle réglementation européenne, ces prix sont exprimés en francs belges et en euros
(1 Euro = 40.3399 Fb)

Montant en FB Montant en Euro

| | | |
|---|---------------|----------------|
| Pour les élèves de l' Enseignement primaire : | 59.240 | 1428.21 |
| Enseignement secondaire : | 68.530 | 1698.81 |
| Enseignement spécial fondamental : | 53.133 | 1317.13 |
| Enseignement spécial secondaire : | 62.417 | 1547,28 |

Une réduction de 5% est accordée aux frères et sœurs d'un(e) interne, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans le même internat. Si les prix de pension dus dans ce cas ne sont pas identiques, la réduction est accordée sur le prix de la pension le plus élevé.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial.



Pierre HAZETTE